

Renouvellement du CCAS - Appel à candidature



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) va être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

Vous représentez une association locale ? Vous pouvez peut-être candidater !

Le Conseil Municipal comprend :

- La Maire, Présidente de droit,
- Des membres nommés par La Maire, représentant
 - Les associations familiales,
 - Les associations de retraités et de personnes âgées,
 - Les associations de personnes handicapées,
 - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus.
Les représentants doivent être proposés par leur association.
L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la Commune.

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser à Madame La Maire de LABASTIDE-SAINT-SERNIN

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée,
- Une copie des statuts de l'association,
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé,
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant.

#Envoi par courrier :

Mairie de Labastide-Saint-Sernin



17 rue Jean Pascal – 31620 Labastide-Saint-Sernin

#Ou par mail : actionsociale@labastidesaintsernin.fr

Merci de partager cette information aux associations susceptibles d'être intéressées !



Centre Communal d'Action Sociale
Mairie de Labastide Saint Sernin

APPEL À CANDIDATURE
Renouvellement du Conseil d'administration du CCAS
Commune de LABASTIDE-SAINT-SERNIN
Centre Communal d'Action Sociale

Conformément aux Articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration du CCAS de Labastide-Saint-Sernin doit être renouvelé à la suite du renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal comprend :

- La Maire, Présidente de droit,
- Des membres nommés par La Maire, représentant :
 - Les associations familiales,
 - Les associations de retraités et de personnes âgées,
 - Les associations de personnes handicapées,
 - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus.
Les représentants doivent être proposés par leur association.
L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la Commune.

Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser à Madame La Maire de LABASTIDE-SAINT-SERNIN :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée,
- Une copie des statuts de l'association,
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé,
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant.

Date Limite de dépôt des candidatures :

- **Le Mercredi 15 Avril 2026 à 17 heures**
- **par courrier :** Mairie de Labastide-Saint-Sernin, 17 rue Jean Pascal, 31620 Labastide-Saint-Sernin
- **ou par Mail :** actionsociale@labastidesaintsernin.fr

A, Labastide-Saint-Sernin, le, 31 mars 2026



La Maire,
Anne-Sophie GEORGES



